

Taxe d'apprentissage 2021 : vous pouvez soutenir le Lycée Auguste Renoir.

Madame, Monsieur,

Spécialisé dans les métiers d'art et du design, le lycée Auguste Renoir offre des formations en photographie, en design graphique, en design d'objets céramique, en illustration, en bande dessinée et en arts appliqués.

Un public de lycéens et d'étudiants y est accueilli pour préparer un niveau de qualification qui va du baccalauréat (niveau 4) à la licence (niveau 6) avec d'excellents taux de réussite aux examens permettant l'accès à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

Chacune de ces formations doit être équipée de matériels en phase avec les évolutions technologiques, pour permettre aux étudiants d'acquérir des compétences correspondant aux attentes des professions.

Vous pouvez prendre part à la construction de l'avenir professionnel des jeunes en formation dans nos métiers en choisissant de verser votre taxe d'apprentissage au lycée Auguste Renoir, habilité à la recevoir.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à notre demande et de l'aide que vous pourrez apporter à la formation des futurs professionnels, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

La Provisseure,
Madame Patricia Hébert



Diplômes et formations préparés à l'École et Lycée des Métiers d'Art et du Design Auguste Renoir – Paris :

- Baccalauréat Sciences et Technologies - Design en Arts Appliqués
- Brevet de Technicien Supérieur Photographie
- DNMAde Graphisme - Image de Communication
- DNMAde Graphisme - Image et narration
- DNMAde Objet – Objet(s) et système(s) d'objets céramiques
- Formation Complémentaire Non Diplômante - Bande Dessinée

Bordereau de versement Taxe d'apprentissage 2021

Téléchargeable en PDF modifiable sur le site <http://ecole-lycee-renoir-paris.fr>

Lycée Auguste Renoir UAI : 0750710P

Le lycée Auguste Renoir est habilité à recevoir le "solde de la taxe d'apprentissage", soit 13% de la taxe.
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage>

• VOTRE ENTREPRISE :

Raison sociale :

Adresse de l'Entreprise :

CP : _____ Ville : _____

N° de SIRET : _____

Nom et Prénom du contact : _____

Téléphone du contact : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ E-Mail : _____

• VOTRE VERSEMENT de taxe d'apprentissage au lycée Auguste Renoir : _____ euros

Modalités de versement :

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Auguste Renoir
- Par virement en précisant la référence : LT RENOIR TA 2020 N° SIRET et nom de votre entreprise.
 - IBAN du lycée Auguste Renoir : FR76 1007 1750 0000 0010 0670 156
 - BIC du lycée Auguste Renoir : TRPUFRP1

Merci de nous retourner ce bordereau complété par mail : int.0750710p@ac-paris.fr

ou par voie postale (accompagné de votre chèque éventuel) :
Lycée Auguste Renoir
Service Intendance
24 rue Ganneron
75018 PARIS

Après réception de votre versement, un reçu libératoire vous sera transmis par le Lycée Auguste Renoir.